



# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 04/12/2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 28.11.2023, s'est réuni en séance ordinaire le 04 décembre 2023 à 18h00, à la Mairie, sous la présidence de Mr Romain BONHOMME, Maire.

*Etaient présents :* Mr Romain BONHOMME, Mr Aurélien MICHAUX, Mme Catherine De PREMONVILLE, Mme Maud SAUVAGEOT, Mme Marie-Dominique BEAUDOIN, Mr Laurent LUX, Mme Nathalie GAVEAU, Mr Fabrice GALLOIS, Mme Lola HATTAT, Mme Christine MIGEON, Mr Benjamin VERZEAUX, Mme Claire PIERROT.

*Absents excusés :* Mr Antonio ANTUNES, Mr Jean-Paul HATTAT, Mme Jennifer MURIAS-LAMBERT.

*Secrétaire de séance :* Mme Christine MIGEON.

Il s'est tenu en présence d'élus et la secrétaire de mairie de la commune d'Auménancourt dans le cadre d'un Conseil Municipal croisé entre les 2 communes, dans un objectif d'échanger et de partager les pratiques municipales.

## DÉLIBÉRATIONS PRISES

### **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 25 septembre 2023.

### **2- ELIMINATION D'OUVRAGES EN MAUVAIS ÉTAT A LA BIBLIOTHEQUE**

Considérant que de nombreux documents en service depuis plusieurs années à la bibliothèque de Beine-Nauroy sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et qu'ils doivent être réformés, le conseil municipal décide à l'unanimité la destruction de 59 ouvrages.

### **3- INSTAURATION D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Mr le Maire expose qu'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être instaurée pour les agents publics de la fonction publique territoriale pour palier à l'inflation.

Cette prime est soumise à un barème national maximum calculé en fonction de la rémunération brute des agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder cette prime à l'ensemble des agents de la commune selon un barème en fonction de leur revenu brute de référence calculé entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023.

#### **4- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS POUR L'ANNÉE 2022**

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2022, le conseil municipal à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'activités 2022 de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

#### **5- DÉBAT D'ORIENTATION SUR LES INVESTISSEMENTS 2024**

Mme Sauvageot, adjointe en charge des finances, précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants le débat d'orientations budgétaires n'est pas obligatoire. Mais que cette étape juste avant la fin de gestion permet une compréhension et un échange collectif sur l'état des finances de la commune, ainsi qu'un premier bilan sur les dépenses et les recettes de l'année 2023.

Mr le Maire souligne les objectifs de réduction des dépenses de fonctionnement fixés au budget prévisionnel (- 5 %). Mme Sauvageot rappelle que ce challenge de réduction des charges de fonctionnement dans un contexte d'inflation et de baisse des dotations de l'Etat est d'autant plus complexe. Les efforts réalisés par chacun des acheteurs de la collectivité, la renégociation de nombreux contrats avec les prestataires et la reprise en régie de plusieurs postes de dépenses vont permettre d'atteindre l'objectif de début d'année.

Mme Sauvageot indique que l'année 2023 est une année record sur le plan des dépenses d'investissement avec plus d'un million d'euros (hors subvention) consacré à de nouveaux équipements et 200 000€ pour des actions foncières.

Plusieurs études et projets sont en réflexion et feront partie intégrante du programme de travail 2024 :

- Etude de reconversion de la friche Freulet
- Vidéoprotection
- Phase initiale de la requalification du terrain de foot
- Etudes de faisabilité sur la requalification du centre bourg
- Etude thermique des bâtiments communaux
- Etudes de mise en valeur du site de l'Observatoire
- Eclairage de la sente du Lotissement Plurial
- Fonds de concours requalification de la rue St Rémi
- Remplacement d'un véhicule technique
- Sécurisation de la salle polyvalente

#### **POINTS DIVERS (non délibératifs)**

##### **Requalification du centre bourg**

Mme Claire DENIS, du bureau d'études « l'Atelier des Augures », présente à l'ensemble du conseil les premiers éléments du diagnostic de fonctionnement de l'îlot centre-bourg comprenant les abords de la mairie, de l'église et l'espace Diakow.

L'objectif de l'étude est de regarder aux possibilités de remise en valeur de cet espace, la désimperméabilisation des sols, la fonctionnalisation et le partage des espaces centraux du village.

Plusieurs élus font état des problèmes récurrents de stationnement le long de l'avenue de la république (dépose minutes, voitures ventouses qui gênent parfois l'arrêt des bus scolaires, problèmes d'accessibilité aux personnes handicapées, mobilités douces...). Mme Pierrot interroge sur le devenir de la parcelle verte en friche face au parc des tilleuls. Mr le Maire rappelle qu'aucun projet n'est prévu à ce jour. Plusieurs élus expriment la nécessité de réfléchir à mieux interfacer la partie nord et sud de l'îlot.

Mr Michaux rappelle la forte dégradation des piliers du préau et du béton de sol, que le remplacement de la chaudière fioul de la mairie et de la bibliothèque sera à prévoir également, ce qui nécessitera de démolir les anciens WC à l'arrière de la mairie. Mr le Maire précise que les études thermique et énergétique des bâtiments seront réalisées en 2024. Mme Denis précise qu'un complément d'études sur les bâtiments sera à envisager sur la solidité des ouvrages et le chiffrage des opérations immobilières.

### Village de Noël :

Mme Beaudoin fait part de la réussite de l'inauguration du village de Noël 2023. Le conseil municipal remercie l'ensemble des bénévoles et le comité des fêtes pour ce bel événement.

### Energies renouvelables :

La loi d'Accélération de Production des énergies Renouvelables (APER) porte l'objectif du développement massif des énergies renouvelables (géothermie, photovoltaïques, éolien...) en France. Elle fait notamment porter la responsabilité aux communes la création de zones propices au développement de ces énergies moyennant une concertation avec la population. Une réunion publique sera programmée le 5 février 2024 à 18h en présence du service développement durable du Grand Reims.

### Dates à retenir :

- 11 décembre : BUS France Services de 13h30 à 16h30 sur la place de la mairie
- 16 décembre : distribution des colis de Noël pour nos aînés

***L'ensemble du conseil municipal ainsi que les agents vous souhaitent  
d'excellentes fêtes de fin d'année !***



La Conseillère Municipale,  
Christine MIGEON

Le Maire,  
Romain BONHOMME

